

# Taxe d'apprentissage



avec la CCI  
de Rochefort et de Saintonge

**N'hésitez pas à contacter le service Taxe de la CCIRS**

Patrick Géré  
tél. 05 46 84 77 07  
fax 05 46 84 68 02  
taxeapp@rochefort.cci.fr

**Horaires d'ouverture du service Taxe d'apprentissage de la CCIRS**

du lundi au jeudi • 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 17 h 30  
le Vendredi • 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 00

**Rappel :**

**le paiement de la taxe d'apprentissage doit être effectué  
avant le 29 février 2012**



DES HOMMES D'ENTREPRISE

# Taxe d'apprentissage



avec la CCI de Rochefort et de Saintonge



DES HOMMES D'ENTREPRISE



DES HOMMES D'ENTREPRISE

## Simplifiez-vous la taxe nous y pensons pour vous

Si vous avez **au moins un salarié**, vous allez devoir calculer et payer votre taxe d'apprentissage **avant le 29 février 2012**. Faites simple et rapide : utilisez le service de collecte de votre CCI.

### Utilisez notre service gratuit

Par **téléphone**, **internet** ou par **courrier**, Patrick Géré et son équipe vous accompagnent.

Une fois votre déclaration effectuée, nous prendrons aussi en charge toutes les démarches relatives au versement de votre taxe d'apprentissage :

- nous établirons pour vous les reçus libératoires
- nous reverserons les fonds que vous nous aurez indiqués aux écoles et CFA de votre choix.

Avec les services de la CCI de Rochefort et de Saintonge, faites simple et rapide pour effectuer votre déclaration.

### Pour ne rien oublier

Votre CCI vous propose de vous rappeler les dates-butoirs selon votre préférence, **par SMS ou par mail**. Pour bénéficier de ce service, envoyez votre numéro de mobile ou votre e-mail avec votre numéro de SIRET à [taxeapp@rochefort.cci.fr](mailto:taxeapp@rochefort.cci.fr) ou appelez le service Taxe de la CCI (05 46 84 77 07)

# Votre déclaration, par tous les moyens

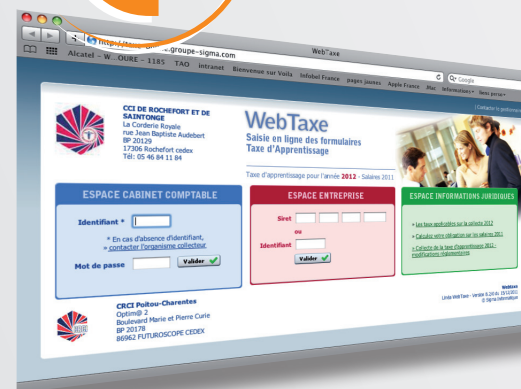


## par téléphone

- Munissez-vous de votre numéro de Siret et de votre Déclaration Annuelle de Salaires (DASU)
- Appelez le service taxe de la CCI au **05 46 84 77 07**, pour remplir «en direct» votre déclaration
- Un justificatif de déclaration vous est immédiatement adressé par mail ou par courrier



## par internet avec WebTaxe



- Connectez-vous sur le site de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale de Rochefort et de Saintonge (CCITRS), [www.rochefort.cci.fr](http://www.rochefort.cci.fr) et cliquez sur la rubrique Taxe d'apprentissage
- Identifiez-vous grâce à votre numéro de Siret
- Saisissez ou modifiez en ligne les informations concernant votre entreprise
- Imprimez votre bordereau mis à jour
- Envoyez-le, avec votre chèque, au Service Taxe d'apprentissage de la CCITRS (BP 20129 • 17306 Rochefort cedex). Vous pouvez également régler votre taxe par virement bancaire.



## par courrier

- Utilisez le **bordereau** de Taxe d'apprentissage que votre CCI vient de vous faire parvenir
- Complétez-le
- Glissez-le dans l'enveloppe «T» avec votre chèque
- Postez... C'est réglé !

